

COMPÉTITIVITÉ ÉNERGÉTIQUE DES ENTREPRISES

Aide à la réalisation d'audits énergétiques

Cette aide régionale accompagne les entreprises aquitaines (TPE, PME et ETI) dans la mise en place de plan d'action et/ou dans les investissements adaptés et efficaces pour optimiser leurs coûts de consommation énergétique et leurs investissements pour réaliser une diminution des émissions de gaz à effet de serre.

L'aide sera portée en priorité à des entreprises de production. L'audit financé par la région devra mesurer et évaluer la performance énergétique du site industriel, et devra donner un bilan chiffré et détaillé des postes de consommations.

- ✓ Sont éligibles les audits réalisés par un bureau d'étude indépendant détenteur de la qualification OPQIBI 17.17 « Audit énergétique dans l'industrie ».
- ✗ Sont exclus de ce dispositif les audits relevant d'une mise en conformité réglementaire.



OPÉRATEUR



FORME

Subvention



INTENSITÉ

Jusqu'à 70%



DATE LIMITE

31/12/2024

CONTACT

Anne-Sophie JEUSSELIN
Directrice de bureau - Tours

07.77.84.30.66
asjeusselin@abfdecisions.fr